



NOM DU PRODUIT: MÉTHANOL

Page 1 de 6

NUMERO DE FS : 6000

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 fevrier 2011

DISTRIBUÉ PAR:

Les Alcools De Commerce

Bruce Energy Centre
4ième Concession
Tiverton, Ontario
NOG 2T0

275 rue Bloomfield
Chatham, Ontario
N7M 5J5

2 Chelsea Lane
Brampton Ontario
L6T 3Y4

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: CANUTEC (613) 996-6666

POUR DES RENSEIGNEMENTS NON- URGENTS, APPELEZ : (450) 655- 7504 ou (905) 790-7500

TRANSPORT

CLASS PRIMAIRE:	3	NOM DE CLASSE:	Liquides Inflammables	#UN:	1230
CLASSE SUBSIDIAIRE:	6.1				
APELLATION REGLEMENTAIRE:	METHANOL				

I. PREMIERS SOINS ET MESURES D'URGENCE

<u>INGESTION</u>	<ul style="list-style-type: none"> Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale si la victime est inconsciente, sur le point de le devenir, ou en état de convulsion. NE JAMAIS FAIRE VOMIR. Faire boire environ 250 ml (8 oz) d'eau pour diluer le produit dans l'estomac. S'il y a vomissement spontané, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration pulmonaire. Consulter un professionnel de la santé immédiatement.
<u>CONTACT AVEC LA PEAU</u>	<ul style="list-style-type: none"> Rincer à grande eau la région exposée pour au moins 20 minutes. Retirer les vêtements contaminés sous l'eau courante. Décontaminer complètement les vêtements exposés avant de les utiliser à nouveau, ou les jeter. S'il y a irritation, consulter un professionnel de la santé.
<u>INHALATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> Placer la victime au grand air. Si la victime a cessé de respirer, administrer la respiration artificielle; si le cœur de la victime ne bat plus, administrer la réanimation cardio-pulmonaire. L'oxygène peut être administré si jugé nécessaire. Consulter un professionnel de la santé immédiatement.
<u>CONTACT AVEC LES YEUX</u>	<ul style="list-style-type: none"> Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pour une période d'au moins 20 minutes, en écartant les paupières. Consulter un professionnel de la santé immédiatement.
<u>RENSEIGNEMENTS A L'USAGE DU MEDICIN</u>	<ul style="list-style-type: none"> Le méthanol est une substance très toxique qui peut causer la cécité et la mort. L'alcool éthylique est l'antidote reconnu. Le médecin traitant devrait consulter une référence appropriée pour assurer un traitement efficace.

LES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS FOURNIES SONT FONDÉES SUR DES DONNÉES JUGÉES EXACTES. TOUTEFOIS, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST DONNÉE QUANT AUX INFORMATIONS OU RECOMMANDATIONS CI-INCLUSES.



NOM DU PRODUIT: MÉTHANOL

Page 2 de 6

NUMERO DE FS : 6000

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 février 2011

II. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ECLAIR, °C

- 12 (Vase clos, ASTM D-56)

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

INGREDIENT	% V/V	LIMITES D'INFLAMMABILITE DANS L'AIR, % V/V		TENSION DE VAPEUR kPa à 20°C	DENSITE DE VAPEUR (AIR = 1)	TEMPERATURE D'AUTOINFLAMMABILITE °C
		INFERIEURE	SUPERIEURE			
(1) Méthanol	100	7.3	36.0	12.80	1.1	385

MOYENS D'EXTINCTION

- En cas d'incendie majeur, utiliser la mousse de type alcool ou tout usage, selon les techniques recommandées par le manufacturier.
- Pour les incendies plus modestes, utiliser le dioxyde de carbone ou la poudre chimique.
- Éviter l'utilisation de l'eau, puisque celle-ci peut diffuser le combustible.

TECHNIQUES SPECIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Utiliser l'eau vaporisée ou atomisée pour refroidir les contenants et les structures exposées au feu.
- Porter un appareil respiratoire autonome et de l'équipement de protection.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

- Ce produit émet des vapeurs qui peuvent voyager ou être transportées par des courants d'air et qui peuvent s'enflammer au contact de lampes témoins, d'autres flammes, d'étincelles, d'éléments chauffants, d'équipement électrique, de sources d'électricité statique ou de toute autre source d'ignition située à distance du point d'origine.

III. IDENTIFICATION

NOM CHIMIQUE

MÉTHANOL

FAMILLE

ALCOOLS

FORMULE

(1) CH₃OH

MASSE MOLECULAIRE

(1) 32.04

SYNONYMES

- Alcool méthylique, hydrate de méthyle, carbinol, monohydroxyméthane, méthyle alcool.

UTILISATIONS

- Solvant organique à usages multiples; antigel, solution d'extraction, étamage, plastiques, produits pharmaceutiques, etc.



NOM DU PRODUIT: MÉTHANOL

Page 3 de 6

NUMERO DE FS : 6000

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 février 2011

IV. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'EBULLITION, °C @ 760 mm Hg	64.6
POINT DE CONGELATION, °C	-97.8
DENSITE, kg/L 20°C	0.7914
COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE	Non miscible dans l'huile.
pH	Sans objet.
INTERVALLE DE DISTILLATION, °C	64.3- 65.3
SOLUBILITE DANS L'EAU	Complète
%VOLATILES PAR VOLUME	100
TAUX D'EVAPORATION (acétate de butyle=1)	2.0

APPARENCE ET ODEUR

- Liquide incolore avant une odeur caractéristique.
- Selon l'appendice 1 du guide Z94.4 -M1982, le seuil de détection olfactive du méthanol se situe entre 4.3 et 5900 ppm.

V. COMPOSITION ET DONNEES TOXICOLOGIQUES

INGREDIENT	% V/V	NO. CAS	TLV, ppm	CL50, ppm/4h.	DL50, mg/kg	
				RAT, INHAL.	RAT, ORAL	LAPIN, PEAU
(1) Méthanol	100	67-56-1	200	64,000	5,628	20,000

NOTE: Même si le méthanol est très peu toxique chez l'animal, il présente une très forte toxicité chez l'être humain.

RÉFÉRENCES ACGIH (1988-1989), RTECS (1983).

VI. CLASSIFICATION SIMDUT ET PRODUITS SYNERGIQUES

CLASSIFICATION SIMDUT

- Liquide inflammable, matière très toxique, irritant pour les yeux.

PRODUITS SYNERGIQUES

- Tétrachlorure de carbone.



NOM DU PRODUIT: MÉTHANOL

Page 4 de 6

NUMERO DE FS : 6000

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 fevrier 2011

VII. RISQUES POUR LA SANTÉ

INGESTION

- Des soins médicaux doivent être apportés le plus tôt possible dans un cas d'ingestion de méthanol. Les symptômes observés suite à l'ingestion de méthanol sont similaires à ceux produits par l'éthanol et peuvent inclure l'étourdissement, les maux de tête, la nausée, le vomissement, l'ébriété et une vision trouble.
- La cécité, l'inconscience et la mort résultent d'une exposition massive au méthanol.

ABSORPTION CUTANEE

- Le méthanol peut être absorbé par la peau à des concentrations toxiques et létales.

INHALATION

- Les vapeurs de méthanol peuvent causer l'irritation des yeux, du nez et de la gorge, des maux de tête, la nausée, le vomissement, l'étourdissement, la faiblesse, de la difficulté à respirer, la dilatation des pupilles et une vision trouble.
- Les symptômes dépendent du niveau et de la durée de l'exposition.

CONTACT AVEC LA PEAU

- Irritant très faible.
- L'exposition prolongée ou répétitive peut entraîner la dermatite.

CONTACT AVEC LES YEUX

- Irritant oculaire sévère.
- Les vapeurs d'éthanol peuvent irriter les yeux.
- Le dommage causé par le contact avec le liquide est réversible et des soins médicaux appropriés assureront une guérison au bout de quelques jours.
- Le dommage causé se présente habituellement sous forme d'une conjonctivite bénigne, qui se manifeste surtout par une rougeur au niveau de la conjonctive.

EFFETS DE SUREXPOSITION CHRONIQUE

- L'exposition chronique au méthanol a été associée aux maux de tête, l'étourdissement, la conjonctivite, l'insomnie et aux atteintes visuelles.

CONDITIONS MEDICALES PRE-EXISTANTES

AUTRES EFFETS DE SUREXPOSITION



NOM DU PRODUIT: MÉTHANOL

Page 5 de 6

NUMERO DE FS : 6000

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 février 2011

VIII. RÉACTIVITÉ

<u>STABILITE</u>	<ul style="list-style-type: none">• Stable.
<u>CONDITIONS A EVITER</u>	<ul style="list-style-type: none">• Les sources d'ignition.
<u>INCOMPATIBILITE</u>	<ul style="list-style-type: none">• Les oxydants.
<u>PRODUITS DE COMBUSTION OU DE DECOMPOSITION DANGEREUX</u>	<ul style="list-style-type: none">• La combustion du méthanol peut entraîner la formation de dioxyde de carbone et/ou de monoxyde de carbone; de formaldéhyde.
<u>POLYMERISATION INCONTROLEE</u>	<ul style="list-style-type: none">• Ne se produira pas.
<u>CONDITIONS A EVITER</u>	<ul style="list-style-type: none">• Aucune condition connue.

IX. FUTES OU DEVERSEMENTS

<u>FUITES OU DEVERSEMENTS</u>	<ul style="list-style-type: none">• L'étendue du déversement doit être rapidement confinée.• Une ventilation adéquate doit être fournie ainsi que des vêtements de protection appropriés.• Éliminer toute source de chaleur, d'étincelles ou de flammes.• Le matériel déversé devrait être recueilli dans des contenants appropriés ou à l'aide d'absorbants appropriés.
<u>TRAITEMENT DES DECHETS</u>	<ul style="list-style-type: none">• Le matériel à éliminer devrait être détruit dans un incinérateur approuvé ou entreposé dans un site d'enfouissement approuvé, en accord avec tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

X. MESURES DE PROTECTION

<u>VOIES RESPIRATOIRES</u>	<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 1000 ppm, un appareil respiratoire à cartouche filtrante pour vapeurs organiques peut être utilisé. Pour des concentrations supérieures à 1000 ppm, un appareil à alimentation d'air est recommandé.• L'utilisateur devrait consulter un guide pour appareils respiratoires, tel que celui publié par l'Association canadienne de normalisation, Z94.4 - M1982.
<u>VENTILATION</u>	<ul style="list-style-type: none">• Le système de ventilation devrait être à l'épreuve d'étincelles, mis à terre et isolé des autres systèmes de ventilation.• La ventilation locale est recommandée lors de la manipulation.
<u>GANTS PROTECTEURS</u>	<ul style="list-style-type: none">• Néoprène, butyle ou caoutchouc naturel.
<u>PROTECTION OCULAIRE</u>	<ul style="list-style-type: none">• Lors de la manipulation, des lunettes de protection monocoques à l'épreuve des produits chimiques.
<u>AUTRES MOYENS DE PROTECTION</u>	<ul style="list-style-type: none">• Bain oculaire, douche de sécurité et autres équipements de protection appropriés.



NOM DU PRODUIT: MÉTHANOL

Page 6 de 6

NUMERO DE FS : 6000

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 février 2011

XI. PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

PRÉCAUTIONS A PRENDRE LORS DE LA MANUTENTION ET DE L'ENTREPOSAGE

- Tenir éloigné de la chaleur, d'étincelles et de flammes.
- Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Utiliser seulement avec une ventilation adéquate.
- Éviter de respirer les vapeurs.
- Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- Laver la peau exposée après utilisation.
- Prendre les précautions usuelles pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

AUTRES PRÉCAUTIONS

- De bonnes pratiques hygiéniques sont recommandées, telles que s'abstenir de manger, de boire et de fumer aux postes de travail.

XII. PRÉPARATION DE LA FS

PREPARE PAR

Département de l'assurance qualité de l'alcool, services techniques, et affaires réglementaires

NUMERO DE TELEPHONE (905) 790-7500

DATE: 1 février 2011

LES ALCOOLS DE COMMERCE DEMANDE QUE CHACUN DES CLIENTS OU DESTINATAIRES DE CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE L'ÉTUDIE À FOND AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC LES DANGERS ASSOCIÉS À CE PRODUIT ET DE BIEN LES COMPRENDRE. LE LECTEUR DEVRAIT CONSIDÉRER LA CONSULTATION D'OUVRAGES DE RÉFÉRENCE OU D'EXPERTS EN VENTILATION, EN TOXICOLOGIE OU EN PRÉVENTION DES INCENDIES, SI CELA S'AVÈRE NÉCESSAIRE OU UTILE À LA COMPRÉHENSION ET À L'UTILISATION DES DONNÉES CONTENUES DANS CETTE FICHE.

AFIN DE PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ LORS DE L'UTILISATION ET DE LA MANUTENTION DU PRODUIT, CHAQUE CLIENT OU DESTINATAIRE DEVRAIT (1) INFORMER SES EMPLOYÉS, SES AGENTS, SES ENTREPRENEURS ET TOUT AUTRE PERSONNE QUI UTILISE OU QUI EST SOUPÇONNÉE D'UTILISER CE PRODUIT, DE LA TENUE DE CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE, DES DANGERS RELIÉS À CE PRODUIT ET DE TOUTE AUTRE INFORMATION DE SANTÉ-SÉCURITÉ (2) TRANSMETTRE CETTE MÊME INFORMATION À TOUS SES CLIENTS POUR CE PRODUIT ET (3) DEMANDER À SES CLIENTS D'INFORMER À LEUR TOUR LEURS EMPLOYÉS, LEURS CLIENTS ET TOUT AUTRE UTILISATEUR DE CE PRODUIT.